



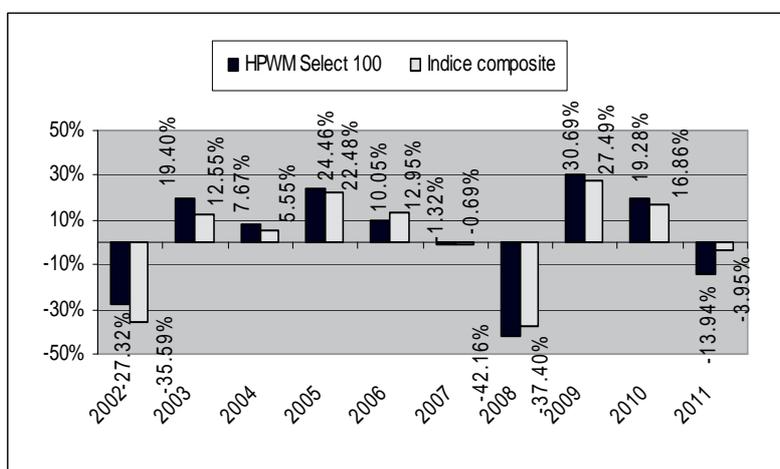
## FRAIS

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.72%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

- Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30 décembre 2011, et peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr)
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- Les performances sont calculées coupons réinvestis.
- Le FCP a été créé le 17 septembre 1999.
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de HSBC Global Asset Management (France) au 01.41.02.51 00 ou par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- Fiscalité : OPCVM de capitalisation.

La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.

- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.**

**HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2012.**